

SEANCE DU 3 DECEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTEL-DE-GELAT

L'an deux mil vingt-et-un et le 3 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude BOURDUGE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2021

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHARDON du RANQUET Louis	MOUSSELON Pierre
BOURDUGE Claude	RASTOIX Bernard
HEURTIER Sylvain	REVARDEAU Pascale
ESTIVAL Serge	ROBERT Nathalie
MAY Valérie	SAPPIN Alexis

Absents : BESSE Lionel ayant donné pouvoir à MOUSSELON Pierre

1. SIAEP DU SIOULET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ANNEE 2020

Vu la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Sioulet faite à l'assemblée par Claude BOURDUGE, Maire, représentant de la commune au sein du Conseil syndical ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- Prend acte dudit rapport ;
- Charge Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

2. Travaux :

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise Bourdarot de 2 280€ TTC pour les travaux de réfection du trottoir devant la pharmacie.

Un autre devis va être demandé à une autre entreprise.

3. Subvention voyage scolaire 2022

Le conseil municipal décide de verser la somme de 1 020.00€ pour financer le voyage scolaire.

4. Colis des aînés

Au total 119 colis cette année, pour les plus de 70ans en résidences secondaires et principales. La préparation des colis est prévue pour le 18 décembre à 9h30 salle du conseil.

5. Augmentation des loyers au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers des appartements communaux doivent être augmentés au 1^{er} Janvier 2022. Selon l'indice de l'INSEE il y a une augmentation de 0.83% et demande au Conseil Municipal d'approuver cette augmentation selon le tableau ci-dessous :

Locataires	Loyer 2021	Augmentation INSEE	Loyer 2022
Logement 2 rue du Presbytère	250.61€	+ 0.83%	252.69€
Logement 19 place de l'église	282.69€	+ 0.83%	285,04€
Logement 4 rue des écoles	464.69€	+ 0.83%	468.55€
Logement 5 place de l'église	361.42€	+ 0.83%	364.42€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'augmenter les loyers des appartements communaux à partir du 1^{er} Janvier 2022 selon les tarifs du tableau ci-dessus.

6. Questions diverses :

Mme Nicole DESMOULIN ancien Maire de la commune a reçu le titre de Mairie Honoraire et a reçu la Médaille de l'Assemblée Nationale.

Mise en place des sapins de Noël le dimanche 12 janvier 2021 à 9h30.

Fin de séance 20h45